

COMMUNIQUE SUR LA TENUE PAR UTI GROUP DE SON ASSEMBLEE GENERALE LE 27 MAI 2020 A HUIS-CLOS

Le Conseil d'administration de la société UTI GROUP qui s'est réuni le 26 mars 2020 a décidé de fixer la date de l'Assemblée générale des actionnaires au 27 mai 2020.

En raison de l'épidémie de covid-19 et en application, à titre exceptionnel, de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, cette Assemblée générale se tiendra à huis clos au siège social de la société UTI GROUP, 68 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, à 11h00.

Modalités particulières de tenue de l'Assemblée générale annuelle

L'Assemblée générale annuelle se tiendra à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement. Le procès-verbal de l'Assemblée générale sera mis en ligne dès que possible.

Modalités d'information des actionnaires

Toutes les informations relatives à l'Assemblée générale annuelle sont consultables sur le site Internet d'UTI GROUP à l'adresse www.uti-group.fr, rubrique « Finances » bouton « Assemblées générales ».

Les actionnaires peuvent demander communication de documents qui ne seraient pas accessibles en ligne en adressant une demande par courriel à l'adresse électronique contact@uti-group.com. Il leur sera répondu par message électronique sous réserve qu'il soit indiqué dans la demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite.

Modalités de participation

Du fait des mesures de restriction des rassemblements et des déplacements, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission.

Pour pouvoir voter à cette assemblée :

- les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte deux jours ouvrés au moins avant la date fixée pour cette assemblée, à zéro heure, heure de Paris (article R.225-85 du Code de commerce) ;
- les titulaires d'actions au porteur devront, en respectant le même délai, déposer auprès de l'établissement financier centralisateur de cette opération CM-CIC SECURITIES, Assemblée Générales Centralisées 6 avenue de Provence 75009 Paris, des actions au porteur ou un certificat de dépôt délivré par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire de ces actions, ou un certificat de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites dans ce compte jusqu'à la date de cette assemblée.

L'établissement financier centralisateur de cette opération CM-CIC SECURITIES Assemblée Générales Centralisées 6 avenue de Provence 75009 Paris, fera parvenir aux actionnaires de la Société dont les titres sont nominatifs, tous les documents de convocation préalables, auxquels seront joints les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs et de vote par correspondance téléchargeables sur son site internet à l'adresse suivante : www.uti-group.fr, Rubrique : « Finances » bouton « Assemblées Générales ».

Les titulaires d'actions au porteur souhaitant voter par correspondance ou par procuration pourront demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire auprès de la Société au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée, ou se le procurer sur le site internet de la Société.

Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la Société ou à CM-CIC SECURITIES un jour au moins avant la tenue de l'assemblée, soit le 26 mai 2019 à 15h au plus tard, soit par courrier soit par voie électronique à l'adresse suivante contact@uti-group.com.

Les titulaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur immobilisation.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Pendant l'Assemblée générale, il ne sera pas possible de poser des questions en direct ni de proposer des résolutions nouvelles.

L'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut adresser ses questions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au Président du Conseil d'administration, 68 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, ou par courriel à l'adresse électronique contact@uti-group.com, accompagnée, pour les titulaires d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire. La date limite de réception est le mercredi 2 mai 2020 à minuit, heure de Paris.

Il est rappelé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la société UTI GROUP à l'adresse www.uti-group.fr, rubrique « Finances » bouton « Assemblées générales ».

Modalités de vote

Les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance, préalablement à l'Assemblée générale, soit en :

- votant par correspondance via un formulaire de vote ;
- donnant un mandat de vote (également appelé « procuration ») à l'émetteur sans indication de mandataire (pouvoir « en blanc ») ou au profit du Président de la Société, étant précisé que pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire ou au profit du Président, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Les procurations en faveur d'une personne autre que le Président ne pourront être valablement retenues pour l'assemblée dans la mesure où celle-ci se déroulera à huis-clos.

Les formulaires de vote et procurations peuvent être adressés au service Assemblée Générales Centralisées du CM-CIC SECURITIES, 6 avenue de Provence 75009 Paris, ou à la société UTI GROUP soit par courrier adressé au siège social, 68 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : contact@uti-group.com.

Les actionnaires sont toutefois vivement encouragés à transmettre leurs instructions de vote par Internet avant l'Assemblée générale.

Les demandes d'inscription par les actionnaires de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent être envoyées par lettre recommandée au siège social ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : contact@uti-group.com, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, à compter de la publication du présent avis et doivent être reçus par la société au plus tard le vingt-cinquième jour précédant la date de l'assemblée, soit le 2 mai 2020.

Les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire devront parvenir jusqu'au vingt-cinquième jour précédant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le 2 mai 2020.

En outre, la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire effectuée par voie électronique, devra respecter les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un e-mail à l'adresse suivante: contact@uti-group.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire,
- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblée Générales Centralisées du CM-CIC SECURITIES.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée (article R.225-71 al.3 du Code de commerce).

Le texte intégral de la liste des points ajoutés, le cas échéant, à l'ordre du jour sera tenu à disposition au siège social et sur le site internet de la Société à compter du 20^{ème} jour qui précède la date de l'assemblée.

Ne pourront participer à l'assemblée que les seuls actionnaires qui auront justifié de leur qualité par l'inscription en compte de leurs titres soit à leur nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, le 25 mai 2020 à 0H00 (heure de Paris).

En outre, les points comme les projets de résolution seront publiés sans délais sur le site internet de la Société.

Chaque actionnaire a en outre la faculté d'adresser des questions écrites de son choix (article L.225-108 al.3 du Code de commerce) qui doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : contact@uti-group.com, au plus tard au plus tard la veille de l'Assemblée à 15 heures. Il est précisé que compte tenu du contexte exceptionnel, les actionnaires ne pourront pas poser de questions pendant l'assemblée générale, ni proposer des « résolutions nouvelles » pendant ladite assemblée.